

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 mars 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Arnaud MERCIER représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Amapola VENTRON - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-003-13375/22/BM

■ **Attribution d'une subvention à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Métropole marseillaise et à l'Atelier de l'Environnement - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix pour l'ingénierie territoriale destinée à la transition énergétique - Approbation des conventions annuelles**
15905

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté son Plan Climat Air Énergie par délibération du Conseil Métropolitain le 16 décembre 2021. Dans ce cadre, elle souhaite contribuer à la mise à disposition des communes de son territoire d'une ingénierie énergétique à la carte afin de faciliter leur engagement dans la transition énergétique des communes : les accompagner dans la rénovation énergétique de leur patrimoine et dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques à travers des Conseils en Énergie Partagé ou Économe de Flux afin qu'à terme, elles deviennent autonomes sur ces questions, et que s'instaure une culture d'une gestion économe de l'énergie en leur sein.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Métropole marseillaise et l'Atelier de l'Environnement-Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix déploient depuis respectivement 2013 et 2009 des actions relatives à l'ingénierie territoriale portant sur la transition énergétique. Il s'agit d'un appui aux politiques énergétiques communales, d'une veille technique et réglementaire, d'un accompagnement sur les sujets du changement climatique. Par ailleurs, ces structures développent des postes de Conseil en Énergie Partagé ou Économes de flux dont les missions principales sont l'optimisation des consommations des équipements communaux, et la préconisation d'actions et de travaux afin de réduire la facture énergétique.

Dans le cadre de ces missions, l'ALEC Métropole marseillaise et le CPIE du Pays d'Aix ont répondu, aux côtés de la Métropole et de communes, à deux appels à projets portés par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), destinés notamment à financer des postes d'économies de flux. L'ALEC accompagne 9 communes, le CPIE 12 communes.

Le succès de cette opération permettra de l'étendre aux autres communes volontaires de la Métropole.

Afin de mener à bien ces actions, les deux associations ont déposé une demande de subvention pour l'année 2022.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

Pour l'ALEC

AMP subvention Stratégie environnementale	54.020 €
AMP subvention Habitat	10.000 €
Fonds propres (dont cotisations communes)	74.881 €
Total	138.901 €

Pour le CPIE

AMP subvention Stratégie environnementale	66.060 €
AMP subvention Pays d'Aix	20.000 €
Communes	106.458 €
Total	192.518 €

Numéro Guichet unique	Action	Association	Domaine d'activités	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs
GU 00001180	Ingénierie territoriale	ALEC	Habitat	138.901 €	10.000 €	10.000 €	oui
GU 00000584			Stratégie environnementale		54.020 €	54.020 €	oui
GU 00000848	Ingénierie territoriale	CPIE	Environnement Pays d'Aix	192.518 €	20.000 €	20.000 €	oui
GU 00000606			Stratégie environnementale		66.060 €	66.060 €	oui

Il est proposé que la Métropole réponde favorablement à ces demandes comme suit :

- Pour l'ALEC : 64.020 euros
- Pour le CPIE : 86.060 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 10 mars 2022
Reçu en Contrôle de légalité le 18 mars 2022

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° TCM 001-10031/21/BM du Bureau Métropolitain du 4 juin 2021 approuvant la convention relative à l'appel à projets SEQUOIA ;
- La délibération n° TCM-004-10641/21/BM du Bureau Métropolitain du 19 novembre 2022 approuvant la convention relative à l'appel à projets MERISIER ;
- La délibération n° TCM-001-11142/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 approuvant le Plan Climat-Air-Énergie métropolitain.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les objectifs du Plan Climat Air Energie métropolitain sur le patrimoine public ;
- La dynamique enclenchée sur le territoire métropolitain en direction des communes ;
- La capacité de l'ALEC Métropole marseillais et de l'Atelier de l'Environnement-CPIE du Pays d'Aix à développer des projets performants en matière d'ingénierie territoriale.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'Association Agence Locale de l'Energie et du Climat Métropole marseillaise d'un montant de 64 020 euros pour le déploiement d'une ingénierie énergétique territoriale sur les communes de la Métropole.

Article 2 :

Est attribuée une subvention à l'Association Atelier de l'Environnement-CPIE du Pays d'Aix d'un montant de 86 060 euros pour le déploiement d'une ingénierie énergétique territoriale sur les communes de la Métropole

Article 3 :

Sont approuvées les conventions d'objectifs ci-annexées entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association ALEC Métropole Marseillaise et entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Association Atelier de l'Environnement-CPIE du Pays d'Aix.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer ces conventions et tous documents afférents.

Article 5 :

Pour la subvention à l'ALEC Métropole marseillaise, les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal métropolitain en section de fonctionnement: sous-politique D110 – Nature 65748 – Fonction 552 pour un montant de 10 000 euros au titre de l'Habitat. Chapitre 65, Nature 65748, fonction 74 pour un montant de 54 020 euros au titre de la Stratégie Environnementale.

Pour la subvention à l'Atelier de l'Environnement-CPIE du Pays d'Aix, les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal métropolitain en section de fonctionnement chapitre 65, Nature 65748, fonction 74 pour un montant de 66 060 euros au titre de la Stratégie Environnementale. Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix: chapitre 65, Nature 65748, fonction 74 pour un montant de 20 000 euros au titre du Pôle Environnement du Pays d'Aix.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON